Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Etat de sortie : assuré par bailleur et agence

Par loc67

Lors de mon état de lieux de sortie, un agent devait assurer notre sortie d'appartement. Par surprise, le bailleur s'est présenté à l'état des lieux, même l'agent n'était pas au courant.

Il en a profité pour donner des indications pendant l'état de sortie.

Aujourd'hui l'agence m'informe qu'il y aura des retenus sur le dépôt de garantie ainsi qu'on devra rembourser le bailleur sur certains travaux.

Le bailleur a-t-il le droit de se présenter à l'état des lieux sachant qu'il passe déjà par une agence immobilière ?

Je trouve que la situation est un peu injuste pour le locataire, car il se retrouve seul face à deux personnes.

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?
Rien n'interdit au bailleur d'être présent.
Ce n'est pas une "bataille" et donc le nombre importe peu.

Avez-vous signé l'état des lieux ou pas ?
Avez-vous rendu les clés ?

Par loc67

Bonjour,

Oui l'état des lieux a été signé et les clés également.

Par yapasdequoi

Puisque l'état des lieux est signé par les 2 parties, il faut ensuite le comparer avec l'état des lieux d'entrée.
Tout ce qui indique une dégradation peut vous être imputée.

Mais il faut justifier les retenues (devis ou facture).

Vous avez le droit de réclamer les justificatifs des sommes qui vous sont demandées.

Par loc67

Merci,

Je vais attendre les devis dans ce cas.